

Loi liée a l'organisation d'une fête

Par Fredo59150, le 05/02/2013 à 09:22

Bonjour,

Ma fille désire organiser une fête d'anniversaire pour ses 18ans.

Elle voudrait louer une salle polyvalente et inviter 60 personnes.

Les participants devrait s'acquitter d'un droit d'entrée (7euros).

Il y aurait de la musique et des boissons alcoolisées.

Que dit la loi a ce sujet ?

Sur les responsabilités de l'organisateur : en cas de casses ou dégradation matériel, blessés ou bagarres,....

Faut-il être assuré?

Doit-on payer des droits (sacem) ?

Merci

Salutations